Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260120-26_01_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC, Hannah ISSERMANN, Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET, Gisèle LE GUILLOUZER, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC
Michel BENOIT, procuration à Hervé LE BONNIEC

Secrétaire de séance : Marcel LE BOZEC est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.01.02. (1.4)
Date de convocation : 15 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2026

Objet : Adhésion à l'application IntraMuros

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'application IntraMuros :

IntraMuros est l'outil porté par l'Association des Maires de France, présent sur 220 intercommunalités et plus de 7 000 communes dont une quarantaine sur le Département des Côtes d'Armor.

L'outil s'adapte aux besoins de la collectivité et à ses services pour correspondre au mieux à ses attentes.

Parmi les fonctionnalités, on retrouve :

- Envoi d'alertes pour actualités et évènements ;
- Démocratie participative (sondages, boîte à idées, signalement de problème) ;
- Mise en avant de points d'intérêts ;
- Annuaires ;
- Création de vos services de manière illimitée (portail famille, déchets, météo, démarches administratives, etc...) ;
- Mise en avant des acteurs locaux ;
- Don d'accès aux acteurs locaux pour qu'ils puissent eux-mêmes ajouter du contenu ;
- Rayonnement entre communes ;

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260120-26_01_02-DE

- Et bien d'autres ...

L'adhésion comprend la formation, l'assistance, les rapports statistiques, un site internet basique gratuit et un pack communication en format numérique.

Tarif : 35 € par mois – option affichage légal + 5€ par mois.

La société propose également une version premium du site internet, pour pouvoir gagner du temps et de la simplicité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Josiane REGUER et Gisèle LE GUILLOUZER) :

APPROUVE l'adhésion à l'application IntraMuros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET



Le secrétaire de séance,
Marcel LE BOZEC

